

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.24 Vœu relatif au projet « Hercule » menaçant le service public de l'énergie.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu présenté par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noel Aqua, Jean Philippe Gilet et le groupe communiste et citoyen,

Considérant que le projet « Hercule », élaboré par la direction d'EDF à la demande de l'État, répond à une logique financière qui ne donne pas la priorité au développement des énergies renouvelables;

Considérant que la politique d'investissement d'EDF est un sujet d'intérêt national qui devrait être débattu au Parlement;

Considérant la hausse prévisible des prix de l'électricité qui serait induite par l'accord discuté entre la Commission Européenne et le gouvernement français;

Considérant le projet de restructuration d'EDF, baptisé « Hercule » voulu par la direction d'EDF et impulsé par l'État, qui vise à séparer l'opérateur public intégré en trois entités: « EDF bleu» regroupant les activités nucléaires, « EDF vert» regroupant Dalkia, EDF EN et ENEDIS, et« EDF Azur», filiale regroupant les activités hydrauliques.

Considérant qu'au terme de ce projet, « EDF Bleu » serait détenu à 100 % par l'État, mais « EDF vert » serait introduit en Bourse à hauteur de 35%,

Considérant que l'opérateur EDF assure des missions de service public aux enjeux cruciaux tant en matière sociale qu'écologique;

Considérant que ce découpage de l'opérateur public conduirait à privatiser les activités les plus rentables, celles de la distribution et de la commercialisation de l'électricité, et à laisser à la puissance publique, et donc aux contribuables, les activités les plus coûteuses dans une logique injuste socialement et dangereuse écologiquement de privatisation des profits et de nationalisation des pertes, logique propre aux économies libérales ;

Considérant que les logiques financières ont poussé les opérateurs à privilégier les rendements immédiats au détriment de l'investissement dans l'outil industriel;

Considérant que le black-out électrique évité de justesse le 8 janvier 2021 grâce aux moyens de production pilotables et rapidement mobilisables (hydraulique et gaz) illustre l'interdépendance de l'ensemble des moyens de production électrique, et l'importance stratégique de garder sous contrôle de la collectivité la production hydroélectrique, véritable réserve stabilisatrice du réseau ;

Considérant l'échec de la libéralisation du secteur de l'énergie qui s'est traduite par une hausse des tarifs aux consommateurs et consommatrices, par une insuffisance de l'investissement industriel et par une insuffisance de la réponse aux enjeux climatiques ;

Considérant la mobilisation intersyndicale des salarié·e·s du secteur de l'électricité et du gaz des 26 novembre, 10 et 17 décembre 2020, 19 janvier 2021 contre ce projet, qu'ils dénoncent comme une mesure « purement financière »;

Considérant que les instances représentatives du personnel n'ont pas été saisies et que les négociations ont lieu en toute opacité entre le gouvernement et la Commission européenne ;

Considérant que suite aux premières étapes de la privatisation entre 2007 et 2017 la facture moyenne d'un consommateur chauffé à l'électricité a augmenté d'environ 36% en France;

Considérant que le projet « Hercule » remet en cause le principe de péréquation tarifaire pour les usager·e·s et conduirait à des prix variables de l'énergie en fonction des territoires;

Considérant que l'électricité est un bien commun qu'il convient de préserver et dont l'accès doit être garanti à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire de la République;

Considérant que les municipalités sont propriétaires des réseaux de distribution d'énergie et sont donc concernées au premier plan par le projet du Gouvernement;

Considérant que l'objectif de 100% d'énergies renouvelables dans la consommation parisienne en 2050, dont 20% produites localement porté par le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2018;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville se joigne aux associations de collectivités, propriétaires du réseau de distribution d'électricité et autorités organisatrices de la distribution et de la fourniture d'électricité, pour demander au Gouvernement de surseoir au projet Hercule.